PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Monsieur Léonce Couture, 156 rue Sainte-Geneviève, lot no 4 609 424

Dans le but d'obtenir un permis de lotissement, les normes relatives à l'implantation d'un bâtiment commercial déjà établi ne peuvent être respectées à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Frontage	20 m	18,23 m
Superficie	$1\ 000\ {\rm m}^2$	586,8 m ²

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance ordinaire du lundi, 3 juin 2013, à 20 h 00, au 128, Route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15^e) jour de mai deux mille treize (2013).

Louise Trachy, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le quinzième (15°) jour de mai 2013, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 mai deux mille treize (2013).

Louise Trachy, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière